

Institut Art & Droit

« Moderne depuis 1637 »

Cercle de l'Union Interalliée, 22 mai 2019

« Le Mont de Piété », « Le clou », « Ma tante », revêt différents sobriquets dans la littérature. Acteur du prêt immédiat dans la capitale depuis près de quatre siècles, il sait s'adapter et évoluer en fonction de la demande. Accueilli par Gérard Sousi, président de l'institut Art & Droit et présenté par Jean-Pierre Osenat, président du syndicat national des maisons de ventes volontaires (SYMEV), Frédéric Mauget, Directeur du Crédit Municipal de Paris a énoncé le slogan de l'institution, « Moderne depuis 1637 », avant d'en détailler les qualités.

Le directeur de l'organisme commence par détendre l'atmosphère : « Pedro Almodovar a fait un film pour nous dire "tout sur [sa] mère", moi, je vais essayer de vous dire tout sur ma tante ». Créée en 1637, le Crédit municipal est la plus ancienne institution financière parisienne. Le médecin philanthrope Théophraste Renaudot a fondé « Le Mont de Piété », mais également le premier journal (*La Gazette*) et encore le premier dispensaire parisien. L'innovation sociale et financière d'alors a réussi puisqu'elle existe toujours. La motivation des créateurs de la maison se trouvait dans la lutte contre l'usure de l'époque, le moyen consistait à prêter en échange du dépôt d'un objet de valeur. À l'heure actuelle, avec près de 100 000 clients et une production bancaire de

240 millions d'euros, le Crédit municipal prête à tout type de demandeur dans une fourchette allant de 30 à 5 millions d'euros. Sans formalité ni assurance emprunteur, avec la possibilité de rembourser le capital à tout instant, la formule est simplissime. Juridiquement régulé comme un établissement de crédit par les autorités françaises et européennes, le clou, établissement public, a pour actionnaire la ville de Paris.

Il détient le monopole du prêt sur gage depuis un décret napoléonien de 1804. Pratique répandue aux États-Unis, le prêt sur œuvre d'art se développe chez quelques institutions financières françaises. Mais Frédéric Mauget est catégorique, le prêt sur nantissement obtenu auprès d'une banque classique est un prêt sur gage qui ne dit pas son nom en violation du monopole du Crédit municipal. Le mont de piété suit des obligations en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Ses procédures de contrôle testent et classifient les risques associés à un propriétaire déposant. Elles aboutissent, le cas échéant, à des déclarations auprès de Tracfin. Par ailleurs, le Code civil précise qu'en matière de meuble, possession vaut titre. En cas de doute sur un propriétaire, le Crédit municipal adresse un signalement à Tracfin, à la police ou à la douane (pour les contrefaçons). L'objet est refusé.

La maison diligente environ 80 ventes aux enchères par an. Acteur du marché parisien de l'art, mais aussi banquier, « Ma tante » propose des produits d'épargne à vocation sociale et solidaire pour les particuliers (labellisés finansol). Les clients peuvent de plus y recevoir un service d'accompagnement gratuit et confidentiel,



Gérard Sousi



Jean-Pierre Osenat

dispensés par une trentaine de bénévoles, en partenariat avec des fournisseurs d'énergie, des centres d'action sociale, des associations et des bailleurs sociaux. Ils ont ainsi l'opportunité de faire établir un diagnostic budgétaire, de négocier avec des créanciers, d'être épaulé en cas de surendettement. L'établissement est financièrement autonome avec un confortable ratio de solvabilité de 27 (c'est 12 pour la BNP). Propriétaire de ses locaux depuis 1777, « Le Mont de Piété » dispose de 27 000 mètres carrés rue des francs bourgeois.

Depuis 2008, un objet déposé peut être vendu au bout de trois mois, mais dans la pratique, l'essentiel des déposants compte le récupérer. La durée du prêt est typiquement de deux ans et demi, son montant moyen

s'élève à 1 100 euros. Évaluer, stocker, surveiller engendre des frais fixes importants par rapport à une banque. Cependant, le dépôt d'objet rend le coût du risque inexistant (inférieur à 1 %) pour l'organisme. Les taux d'intérêt s'échelonnent par tranches (4 %, 7 % et 4 %). Au premier abord, ils peuvent paraître dissuasifs, mais les concurrents du crédit municipal s'appellent le découvert bancaire (avec un taux d'intérêt de l'ordre de 14 %) et le prêt renouvelable (11 à 20 %). Les collectionneurs et les retraités apprécient les prestations proposées.

Comme tous les établissements bancaires, le crédit municipal est confronté à un environnement en pleine mutation : taux d'intérêt excessivement bas, digitalisation, attentes fortes des consommateurs sur la qualité de service. Il subit également l'aléa du cours de l'or, puisque l'écrasante majorité des gages détenus en sont faits. En 2016, le plan stratégique « 2020 en action » a vu le jour. Changement et modernisation sont au programme. Ainsi, l'attractivité des offres autour de l'objet est mise en avant. Maison de ventes,



l'institution a acquis de longue date la maîtrise du magasinage des pièces de valeur. Aujourd'hui, leur conservation est commercialisée sous la marque CC ART (centre de conservation art). Le crédit municipal bénéficie d'un bâtiment avec

des milliers de mètres cube de réserves, au centre de Paris, dans le Marais. Sur place, le stock actuel regroupe plus de 20 millions d'objets. L'offre se décline en coffre-fort, réserve collective ou privative (alvéole). La capacité est en expansion. À cela s'ajoute le savoir-faire du transport et de la restauration. CC ART vise à affirmer la position de l'établissement sur le marché de l'art et à fournir un maximum de services liés aux objets (crédit, stockage, vente).

Mécène historique du gestionnaire des musées de la capitale (Paris Musées), le CMP a lancé en 2018 le dispositif « 1 % pour le marché de l'Art » destiné à aider les artistes. Le concept attribue 1 % du chiffre d'affaire de ses ventes aux enchères au soutien du secteur, cela afin que Paris y conserve une haute position internationale. Vendre ne suffit plus, il faut encore se soucier des créateurs. L'ambition de la Ville et du Crédit municipal est que cette initiative fasse école auprès d'autres marteaux.

C2M

2019-4890